



## Bon de commande

(Etabli en double exemplaire)

Le présent bon a pour objet le référencement sur le site [www.Batiref.fr](http://www.Batiref.fr) l'accès aux fonctionnalités réservées aux professionnelles et assistance de l'équipe Batiref.

Société : .....

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Je m'inscris sur Batiref.fr : offre référence (inscription gratuite)

Je souscris à l'offre VISIO pour 1 an : **99,00 euros HT** (soit **118,80 euros TTC** - TVA 20%)

Je souscris à l'offre VISIO+ pour 1 an : **480,00 euros HT** (soit **576 euros TTC** - TVA 20%)

En plus de votre abonnement, vous pouvez commander nos cartes de passage pour inviter vos clients à déposer des avis suite à vos interventions

Je commande 100 cartes de passage : **50,00 euros HT** (soit **60,00 euros TTC** - TVA 20%)

J'ai bien lu et j'accepte les conditions générales de vente

Règlement à la commande par :

Chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Batiref SAS

Virement bancaire :

Banque HSBC Paris 10e  
RIB 30056 00917 09170032723 55  
IBAN FR76 3005 6009 1709 1700 3272 355  
Code Bic CCFRFRPP

Fait à : ..... Le : .....

Cachet et Signature précédée de la mention « Bon pour accord » :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version applicable au 3 mars 2016

BATIREF est un site communautaire et participatif d'évaluation des entreprises du bâtiment sur Internet. Elle permet aux utilisateurs de rechercher des professionnels en vue de la réalisation de travaux, de connaître l'avis de la communauté sur ces entreprises, d'évaluer les entreprises auxquelles ils ont fait appel et de faire profiter la communauté de leur expérience et de leur avis sur ces dernières. BATIREF propose aux professionnels du bâtiment, de la construction, de la rénovation, du second-oeuvre d'améliorer leur visibilité et leur réputation à partir des avis que leurs clients ont déposé sur le site.

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet les droits et obligations des parties lors d'une souscription d'un abonnement auprès de Batiref souscrit en ligne ou sur papier.

### Article 2 - Modalités de souscription du contrat

Il existe deux possibilités pour un Professionnel de souscrire un abonnement au service :

- de manière électronique en validant le paiement sur le site Payline
- sur papier en signant un bon de commande.

### Article 3 - Tarif des abonnements

Batiref propose une formule d'abonnement VISIO pour un an au tarif de 99 euros HT et une formule d'abonnement VISIO+ pour un an au tarif de 480 euros HT.

Batiref se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. L'abonnement sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation du contrat.

### Article 4 - Modalités de paiement et date d'effet du contrat

Le règlement de l'abonnement peut se faire sous trois formes :

- soit par paiement électronique via Payline, prestataire sélectionné par Batiref. Payline est une solution de paiement sécurisé pour la vente à distance. L'abonnement prend effet à la date du paiement qui marque le début du contrat.
- soit par virement bancaire :  
Banque HSBC Paris 10e  
RIB 30056 00917 09170032723 55  
IBAN FR76 3005 6009 1709 1700 3272 355  
Code Bic CCFRFRPP
- soit par chèque bancaire ou postal pour un abonnement d'une durée de 6 mois minimum libellé à l'ordre de Batiref SAS et envoyé à l'adresse suivante :  
BATIREF - 6, Rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris. Dans ce cas, l'abonnement sera effectif après encaissement du chèque.

### Article 5 - Reconduction

Dans le cadre d'un paiement électronique, le contrat se renouvelle par tacite reconduction pour une durée identique à la durée du contrat qui arrive à terme.

En cas de rejet du prélèvement automatique, le contrat sera résilié de fait. Le Professionnel s'oblige à veiller à ce que ses coordonnées bancaires demeurent valides pour permettre le règlement.

### Article 6 - Résiliation

Un Professionnel peut résilier son abonnement à tout moment en accédant à la fonctionnalité "se désinscrire" dans la partie "mon compte" du site Batiref.

Aucun remboursement ne sera effectué suite à la désinscription.

### Article 7 - Obligations des contractants

Batiref s'engage à informer le Professionnel par courrier électronique, des mises à jour des éléments suivants : CGV, Evolution des tarifs et des offres, CGU

Il appartient au Professionnel de consulter régulièrement ses mails. En cas de changement dans ses coordonnées, il est de la responsabilité du Professionnel de modifier sa fiche sur le site ou de prévenir Batiref par courrier, mail ou téléphone.

### Article 8 - Confidentialité des codes d'accès

Le mail et le mot de passe permettent d'identifier un Professionnel et doivent rester confidentiels. En cas d'oubli ou de perte des identifiants, Batiref adresse un nouveau mot de passe par mail au Professionnel.

### Article 9 - Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Professionnel dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, il consent à ce que Batiref collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent contrat.

### Article 10 - Accès au service

L'accès à [www.Batiref.fr](http://www.Batiref.fr) est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sauf cas de force majeure.

### Article 11 - Propriété intellectuelle

L'ensemble du site constitue une œuvre protégée et relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Aucune exploitation commerciale, reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale des éléments de ce site ne peut se faire sans autorisation préalable. La violation de ce droit de propriété intellectuelle est un délit de contrefaçon passible d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 euros.

### Article 12 : Force majeure

L'exécution des obligations de Batiref au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Batiref avisera le Professionnel de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

### Article 13 - Adhésion aux présentes conditions

Toute souscription d'abonnement entraîne l'adhésion pleine et entière du Professionnel aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

### Article 14 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.